

Habitants de Camping, nous sommes menacés ! Urgence !



Une loi,
votée en toute discrétion
en décembre à l'Assemblée
Nationale, à la demande de
députés de l'UMP, des socialistes
et du gouvernement,
interdira de rester plus de
3 mois d'affilé dans un camping.
C'est l'article 2 de la loi « Léonard ».

1ère Assemblée militante le samedi 28 janvier 2012 à 14h

Mairie de Monsieur Léonard à Châtelailon-Plage

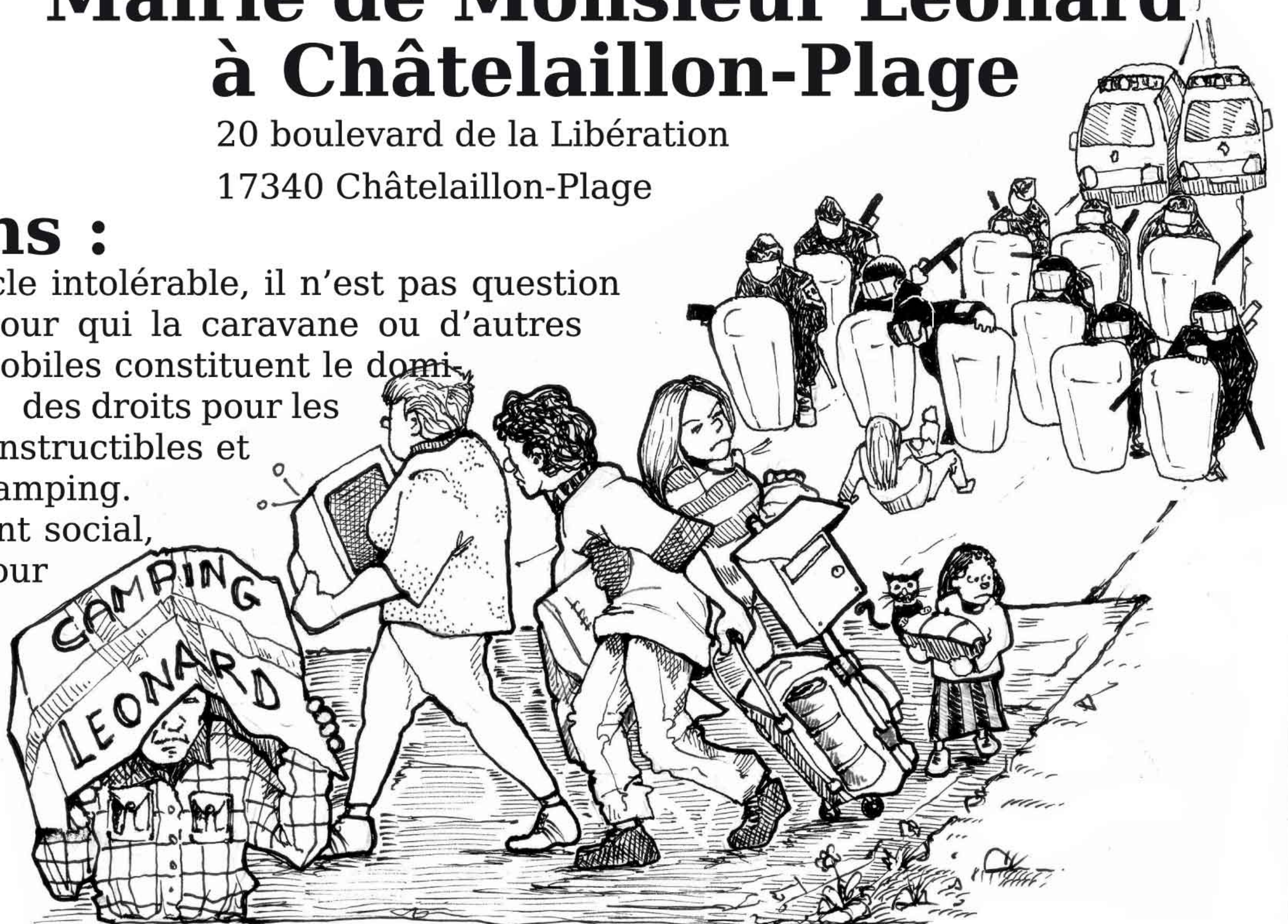
20 boulevard de la Libération
17340 Châtelailon-Plage

Nous exigeons :

le retrait de cet article intolérable, il n'est pas question d'expulser des personnes pour qui la caravane ou d'autres types d'habitats légers ou mobiles constituent le domicile de leurs occupants. des droits pour les habitants de terrains non constructibles et les habitants de terrain de camping.

le droit au relogement social, qu'il soit en HLM ou, pour celles et ceux qui le souhaitent, sur des parcelles permettant des installations légères comme les terrains familiaux publics ou privés.

la reconnaissance de l'habitat diversifié.



Un toit, un lieu de vie pour moi et ma famille, c'est un droit !
pour plus d'informations www.halemfrance.org

Halem



HALEM
Association pour les Habitants
de Logements Éphémères ou Mobiles
Carré d'Espagne 09800 ENGOMER
contact : Paul Lacoste : 06 18 94 75 16
legrandpic@gmail.com



DAL La Rochelle
Droit au Logement
5 avenue du Président Kennedy 17000 La Rochelle
09 81 23 43 63 & 06 58 56 54 16
dal17000@yahoo.fr
www.droitaulogement.org